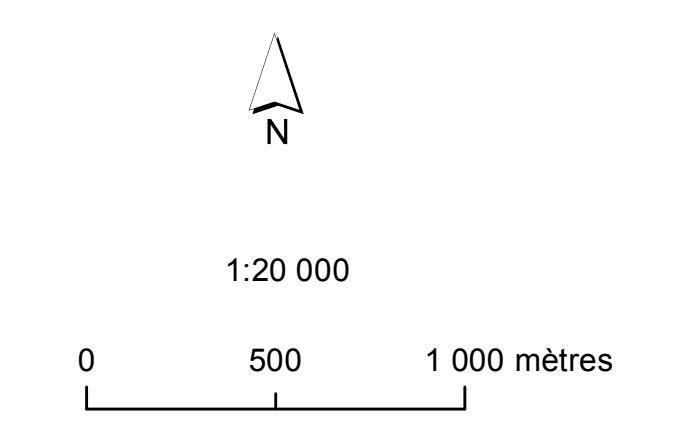


- ZONE À RISQUES D'INONDATION
- POINT COTÉ (en mètre)
- COURBE DE NIVEAU (équidistance de 10 m)
- RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL
- RUISSEAU PERMANENT
- RUISSEAU INTERMITTENT
- PLAN D'EAU
- CADASTRE
- PÉRIMÈTRE URBAIN
- LIMITE MUNICIPALE



MRC DE VALLÉE-DE-L'OR

**RÈGLEMENT NO. 118 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
RÈGLEMENT NO. 109
DÉLIMITATION DE LA ZONE INONDABLE
DU LAC MALARIC
SECTEUR LA MOTTE ET LA CORNE**

MRC D'ABITIBI

RÉALISATION	MRC d'Abitibi
CARTOGRAPHIE	Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
DATE	Mars 2012
AVIS DE MOTION	8 juin 2011
ADOPTÉ LE	14 mars 2012
ENTRÉ EN VIGUEUR LE	15 mai 2012

MÉTADONNÉES Projection carto : MTM Nad83 Fuseau 10

Sources : - Ministère des ressources naturelles, BDTQ (1994)
- MRC d'Abitibi, matrice graphique numérique, 2012

La localisation et la délimitation de la zone à risques d'inondation ont été établies à partir :
- Des cotes de crue contenues dans le rapport technique du Centre d'expertise hydrique du Québec No. PDCC 08-L04, Juin 2002

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur.

